

LISTE DES AMENDES 2012 / 2013
Bruxelles Brabant Wallon

Référence R.S.	Code Amende	Libellé	Tarif provincial (en €)
ORGANISATIONS			
Art. 11	1	Organisation sans autorisation	25,00
Art. 11	2	Organisation sportive avec recettes sans autorisation préalable	75,00
INTERCLUBS			
Art.65 §2	11	Absence de marquoirs, par marquoir	5,00
Art. 72	12	Joueur ne portant pas la chemisette réglementaire du club	5,00
Art. 126		Ordre des joueurs ne correspondant pas entre la feuille de match et la liste de force	
§1	13	1 ^{ère} infraction:	Avertissement
§2	14	2 ^{ème} infraction:	2,50
§3	15	Infractions suivantes:	5,00
Art. 115	16	Non-présentation d'une carte d'affiliation ou d'une carte d'identité	2,50
Art. 116	18	Un joueur absent lors d'une rencontre interclubs: 1 ^{ère} fois	8,00
		2 ^{ème} fois	8,00
		3 ^{ème} fois	8,00
Art. 117	19	Deux joueurs absents en interclubs (assimilé au forfait non prévu) Match aller	37,50
Art. 117	20	Deux joueurs absents en interclubs (assimilé au forfait non prévu) Match retour	75,00
Art.139	21	Match non joué lors d'une rencontre interclubs: par rencontre, sauf certificat médical rentré dans les 24 heures , date de la poste faisant foi	5,00 max: 12,50
Art. 167	23	Non-envoi des feuilles d'arbitrage dans les délais prescrits (amende doublée à chaque récidive)	5,00
Art. 167	24	Feuille d'arbitrage incomplètement remplie	5,00
Art. 165	25	Résultats non encodés lors de la prise rapide, par résultat	10,00
Art. 166	26	Feuille de match non encodée, par feuille	10,00
Art. 189	27	Forfait prévu au moins 48h à l'avance en interclubs, match aller	20,00
Art. 189	28	Forfait prévu au moins 48h à l'avance en interclubs, match retour	37,50
Art. 189	29	Forfait prévu moins de 48h à l'avance en interclubs, match aller	25,00
Art. 189	30	Forfait prévu moins de 48h à l'avance en interclubs, match retour	50,00
Art. 189	31	Forfait non prévu en interclubs, match aller	37,50
Art. 189	32	Forfait non prévu en interclubs, match retour	75,00
Art. 192	33	Forfait général en interclubs, match aller	50,00
Art. 192	34	Forfait général en interclubs, match retour	100,00
Art. 192	35	Troisième forfait en interclubs lors des matches aller (déduction faite des deux amendes déjà payées)	50,00
Art. 192	36	Troisième forfait en interclubs lors des matches retour (déduction faite des deux amendes déjà payées)	100,00
Art. 192	37	Forfait général d'une équipe avant le début de l'interclubs	50,00
Art. 199	38	Frais de déplacement en cas de forfait (sauf 19 et 20)	0,30 / km
Art. 178	39	Arrivée tardive d'une équipe (jusque 20h)	20,00
Art. 142	40	Un joueur qui dispute la même semaine plusieurs interclubs	10,00
Art. 187	41	Alignement d'un joueur non qualifié	12,50
Art. 233	43	Forfait non prévu / tardif (moins de 48h à l'avance), tour final	50,00
JOUR DE COMPETITION			
Art. 184	46	Demande non faite ou tardive d'une modification	12,50
LISTE DE FORCES			
Art. 101	47	Non-affichage ou absence dans la salle de jeu	12,50

LOCAUX			
Art. 44	48	Non-avertissement ou avertissement tardif d'un changement de local	10,00
Art. 45	49	Ouverture tardive du local	10,00
COMPETITIONS PROVINCIALES			
	61	Absence injustifiée, après inscription	12,50
	62	Refus d'arbitrage	12,50
TOURNOIS DE CLUBS			
Art.65 §2	71	Absence de marquoir, par marquoir	5,00
Art. 353	72	Dépassement de l'heure de clôture / par heure entamée	12,50
Art. 308	73	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi, endéans les 15 jours à dater du tournoi	12,50
Art. 308	74	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi, endéans les 30 jours à dater du tournoi	37,50
Art. 308	75	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi, après 2 ^{me} rappel et endéans les 45 jours à dater du tournoi	50,00
INTERCLUBS JEUNES			
	81	Forfait non prévenu	12,50
	82	Forfait prévenu moins de 48h à l'avance	6,50
	83	Forfait prévenu plus de 48h à l'avance	0,00
ADMINISTRATION			
	91	Envoi tardif des documents administratifs	25,00
	92	Non-paiement d'amende 15 jours après envoi de la facture (+ amende)	12,50
	93	Absence à l'Assemblée Générale Statutaire	75,00
	94	Absence à l'Assemblée Générale Sportive	75,00
DROITS D'INSCRIPTION			
		Interclubs, par équipe: seniors	17,50
		vétérans	12,50
		Championnats provinciaux seniors et vétérans: simples	6,50
		doubles, par équipe	8,00
		Championnats provinciaux jeunes: simples	3,00
		doubles, par équipe	6,00
		Critérium provincial: seniors	7,50
		vétérans	6,00
		jeunes	3,00
		Coupe BBW par équipe	10,00
CARTES JAUNES			
Comptabilisation cumulée par saison sportive		1 ^{ère} carte	5,00
		2 ^{ème} carte	10,00
		3 ^{ème} carte	20,00
		4 ^{ème} carte	40,00
		5 ^{ème} carte et suivantes	80,00
INDEMNITE ARBITRAGE / JUGE-ARBITRAGE			
Par saison sportive, si le club ne répond pas aux exigences de fourniture d'arbitres et/ou juge-arbitres	Si l'équipe première du club évolue en:	Super Division	160,00
		Nationale	140,00
		Régionale	120,00
		1 ^{ère} provinciale	100,00
		2 ^{ème} provinciale	80,00
		3 ^{ème} provinciale	60,00
		4 ^{ème} provinciale	40,00

Toute réclamation en cours de saison pour ce qui concerne les amendes provinciales est à envoyer exclusivement au trésorier c/o René Denis, rue Rasson 91 à 1030 Bruxelles – par courrier, e-mail ou fax (transmission écrite obligatoire). Les réclamations pour les amendes du premier tour sont à rentrer chez le trésorier provincial avant le 1^{er} janvier 2013; toute réclamation rentrée hors délai ne sera pas traitée.